

COMITE DÉPARTEMENTAL DE NATATION DE LA MAYENNE

		Interclubs départementaux Toutes Catégories	
Mardi 11 Novembre 2025			
CHATEAU-GONTIER Espace aquatique Pierre de Coubertin			Piscine : 25 m x 6 couloirs
Avenirs 1 Filles et Garçons 2016 et après	Benjamins 1 Filles et Garçons 2013	Juniors Filles et Garçons 2011-2010-2009-2008-2007	
Avenirs 2 Filles et Garçons 2015	Benjamins 2 Filles et Garçons 2012	Seniors Filles et Garçons 2006 et avant	
Avenirs 3 Filles et Garçons 2014	Compétition par équipe		
Engagements sur www.extranat.fr S a m e d i 25/10/25 à 0h00 au Samedi 01/11/25 à 23h59		Tarif : 20 € par équipe	
Compétition qualificative Juniors-Seniors : régionale		Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part, NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat.	
Attention : Si le club n'a pas engagé ses nageurs et payé les engagements sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.			

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'au samedi 01/11/25 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées

Epreuves :

- 10 Épreuves individuelles** : (10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (Classement au temps)
- 3 Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (Classement au temps)

PROGRAMME :

Mardi 11 novembre - 1 ^{ère} REUNION	Mardi 11 novembre - 2 ^{ème} REUNION
Ouverture 8H - Évacuation : 9h55 Présentation des équipes : 10h00 Début des épreuves : 10h15	Ouverture : 14h00 - Evacuation : 14h55 Début des épreuves : 15h00
10x50 LIBRE DAMES ET MESSIEURS	4x200 LIBRE MESSIEURS
Épreuve des remplaçants sur 50 Libre D et M	Pause 10 mn
Pause 10 mn	200 DOS DAMES
100 DOS DAMES	100 DOS MESSIEURS
200 DOS MESSIEURS	200 BRASSE DAMES
100 BRASSE DAMES	100 BRASSE MESSIEURS
200 BRASSE MESSIEURS	400 LIBRE DAMES
100 LIBRE DAMES	100 LIBRE MESSIEURS
400 LIBRE MESSIEURS	200 PAPILLON DAMES
100 PAPILLON DAMES	100 PAPILLON MESSIEURS
200 PAPILLON MESSIEURS	200 4 NAGES DAMES
100 4N DAMES	100 4 NAGES MESSIEURS
200 4 NAGES MESSIEURS	Épreuve des remplaçants sur 100 LIBRE D et M
Pause 10 mn	Pause 10 mn
4x200 LIBRE DAMES	4x100 4 NAGES DAMES ET MESSIEURS

Dispositions particulières :

Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.

Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.

Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).

Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.

Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.

Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.

Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.
- Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transfères ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans filles ou du collectif national 19 ans garçons pour les seules épreuves concernées par la compétition (tableau ci-contre, tous bassins)

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2025 »

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Le comité départemental se réserve le droit de placer, modifier ou supprimer les pauses après l'établissement du programme. Elles seront spécifiées sur le programme ou le jour de la compétition. Les horaires pourront évoluer selon le nombre d'engagements.

Le comité se réserve la possibilité de modifier les horaires en fonction du nombre d'engagements, de supprimer des épreuves en fonction du nombre d'engagements.

Des séries « cadeaux » vont ponctuer la compétition.

Le nombre d'officiels nécessaires sera transmis par le CD53.

Le CD53 publiera le programme de la compétition sur le site <https://mayenne.ffnatation.fr/script/index.php> et éditera les exemplaires uniquement à destination du Juge Arbitre, du starter, de la chambre d'appel et de l'informatique. Les compétitions seront diffusées sur le site <https://www.liveffn.com/>